Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260429-202622-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	17
Absents excusés :	2
Absent :	0
Procurations:	

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 15 avril, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOËDEC, Morgane COLLEOC, Stéphane RIOU, Dominique COLLOCH, Sébastien CORBEL, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Anne BOURDON, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Gaëtan LE DU, Stéphane LE PAGE, Gwénolé LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX, Élodie SCHULTZ.

Absents excusés : Laura CLEC'H, Margaux LE GRAND,

Absent :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-22 : RACCORDEMENT FIBRE TY FOENNEC – CONVENTION DE SERVITUDE

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Adjoint au Maire en charge des travaux et de l'urbanisme.

Le raccordement en fibre optique du logement situé au lieu-dit Ty Foennec nécessite l'implantation de 8 poteaux sur un chemin appartenant à la mairie.

Il s'agit ainsi de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation de pose d'une infrastructure de support (8 poteaux) pour le passage de câbles en fibre optique en surplomb de la parcelle ZC n°50 qui est un chemin de remembrement.

Un projet de convention amiable de servitude pour le passage d'une infrastructure support aérienne en domaine privé communal entre le syndicat mixte de coopération territorial Megalis Bretagne et la Commune a été établie à cet effet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :
- approuve le projet de convention en annexe, et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document en découlant.
- autorise également le Maire à procéder de même pour toute demande d'autorisation similaire liée au déploiement de la fibre.

VOTE			
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260429-202622-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Paul BOËDEC

